



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2025-011-012-013

---

**La désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de  
l'école Jacques Prévert**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 16 mai 2025 à 12h00**

**MAIRIE de LAMBESC**  
6 Boulevard de la République  
13410 LAMBESC

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                    | 3  |
| 1.1 - Objet .....  | 3  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 3  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 3  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                     | 3  |
| 1.5 - Nomenclature .....   | 3  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                         | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                        | 4  |
| 2.3 - Variantes.....   | 4  |
| 2.4 - Développement durable .....                                | 4  |
| 3 - Les intervenants.....  | 4  |
| 3.1 - Maîtrise d'œuvre .....                                     | 4  |
| 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....  | 5  |
| 3.3 - Contrôle technique .....                                   | 5  |
| 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....   | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat.....                         | 5  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                | 5  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 5  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 5  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 6  |
| 6.1 - Documents à produire .....                                 | 6  |
| 6.2 - Visites sur site .....                                     | 8  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 8  |
| 7.1 - Transmission électronique.....                             | 8  |
| 7.2 - Transmission sous support papier .....                     | 9  |
| 8 - Examen des candidatures et des offres.....                   | 9  |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                           | 9  |
| 8.2 - Attribution des marchés .....                              | 10 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                     | 11 |
| 9 - Renseignements complémentaires .....                         | 12 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....        | 12 |
| 9.2 - Procédures de recours.....                                 | 12 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**La désimpermeabilisation et la végétalisation de la cour de l'école Jacques Prévert**

Lieu(x) d'exécution :

Impasse Jacques Prévert  
13410 Lambesc

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

| Lot(s) | n° marché | Désignation                           |
|--------|-----------|---------------------------------------|
| 01     | 2025-010  | Terrassement, VRD, Revêtements de sol |
| 02     | 2025-011  | Plantations et Arrosage               |
| 03     | 2025-012  | Jeux                                  |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ne peuvent soumettre des offres que pour un seul lot.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Lot(s) | Code principal | Description                                       |
|--------|----------------|---|
| 01     | 45112500-0     | Travaux de terrassement                           |
|        | 45233228-3     | Travaux de construction de revêtements de surface |
|        | 45233140-2     | Travaux routiers                                  |
| 02     | 45112711-2     | Travaux d'aménagement paysager de parcs           |
|        | 45112712-9     | Travaux d'aménagement paysager de jardins         |

| Lot(s) | Code principal | Description                                |
|--------|----------------|--|
| 03     | 43325000-7     | Équipement de parcs et de terrains de jeux |
|        | 37535200-9     | Équipements pour terrain de jeux           |
|        | 37524000-7     | Jeux                                       |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Groupement :

#### **AGENCE KANOPE – PAYSAGISTE CONCEPTEUR**

40, boulevard Limbert  
84000 AVIGNON

#### **BET ELLIPSE**

527, Avenue de Robion  
84300 CAVAILLON

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est : PRO, ACT, DET + OPC  
VISA, AOR.

### **3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

### **3.3 - Contrôle technique**

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### **3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots (CCTP 00)
- La Charte Chantier à faibles nuisances commune à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chacun des lots et ses annexes (pièces graphiques)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots
- L'attestation de visite
- Les clauses du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG Travaux) précisant le rôle du maître d'œuvre dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

#### ***Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :***

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Oui       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Oui       |

#### ***Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :***

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels   | Oui       |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Oui       |

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années   | Oui       |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Oui       |
| Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.  | Oui       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat  | Oui       |
| Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise  | Oui       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre :**

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes  | Oui       |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)   | Oui       |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes   | Oui       |
| Le cahier des clauses techniques particulières commun aux lots (CCTP 00)                                       | Oui       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)   | Oui       |
| Le mémoire justificatif (*) des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Oui       |
| L'attestation de visite  | Oui       |
| La Charte Chantier à faibles nuisances   | Oui       |

**(\*) Important :**

- **les lots 1 et 2 :**

*Le Mémoire Technique **ne devra pas excéder 30 pages***

*CV, fiches techniques et autres certificats intégreront des annexes numérotées figurant dans le sommaire*

- **Le lot 3 :**

*Le Mémoire Technique **ne devra pas excéder 20 pages***

*CV, fiches techniques et autres certificats intégreront des annexes numérotées figurant dans le sommaire*

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **6.2 - Visites sur site**

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Prendre contact avec Madame Nathalie JEUFFROY au numéro 04 42 57 61 18

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.sudest-marchespublics.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Mairie de LAMBESC**  
Service Marchés Publics  
6 Boulevard de la République  
13410 LAMBESC

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :  
**Pdf et compressés Win Zip uniquement.**

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

**Chaque fichier sera nommé avec un maximum de 50 caractères.**

Cependant seront privilégiées les abréviations :

- AE pour Acte d'engagement
- CCAP pour Cahier des Clauses Administratives Particulières
- CCTP pour Cahier des clauses Techniques Particulières
- MT pour Mémoire Technique etc...

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

### Pour le lot n°01 – Marché n° 2025-010

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Valeur technique  | 60.0 %      |
| <i>1.1-Moyens humains et matériels affectés au chantier</i>   | 12.0 %      |
| <i>1.2-Méthodologie d'intervention et organisation des travaux incluant (liste non exhaustive) :- Planning détaillé- La gestion des accès des engins en phase travaux- La coactivité avec les autres lots</i>   | 18.0 %      |
| <i>1.3-Qualité et respect de l'environnement : Nettoyage du site, gestion des nuisances auprès des riverains, recyclage des déchets, action en faveur du développement durable, dispositions particulières prises pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances, etc...</i> | 18.0 %      |
| <i>1.4-Fiche technique de l'ensemble du matériel prévu : revêtement, canalisation, gaines, coffrets électriques, matériaux, etc...</i>  | 12.0 %      |
| 2-Prix des prestations  | 40.0 %      |

### Pour le lot n°02 – Marché n° 2025-011

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Valeur technique  | 60.0 %      |
| <i>1.1-Moyens humains et matériels affectés au chantier</i>   | 12.0 %      |
| <i>1.2-Méthodologie d'intervention et organisation des travaux incluant (liste non exhaustive) :- Planning détaillé- La gestion des accès des engins en phase travaux- La coactivité avec les autres lots</i>   | 18.0 %      |
| <i>1.3-Qualité et respect de l'environnement : Nettoyage du site, gestion des nuisances auprès des riverains, recyclage des déchets, action en faveur du développement durable, dispositions particulières prises pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances, etc...</i> | 18.0 %      |

|   |        |
|---|--------|
| 1.4-Fiche technique de l'ensemble du matériel prévu : Provenance des végétaux + fiche | 12.0 % |
| 2-Prix des prestations  | 40.0 % |

### Pour le lot n°03 – Marché n° 2025-012

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Valeur technique   | 60.0 %      |
| 1.1-Moyens humains et matériels affectés au chantier   | 12.0 %      |
| 1.2-Méthodologie d'intervention et organisation des travaux incluant (liste non exhaustive) :- Planning détaillé- La gestion des accès des engins en phase travaux- La coactivité avec les autres lots   | 18.0 %      |
| 1.3-Qualité et respect de l'environnement : Nettoyage du site, gestion des nuisances auprès des riverains, recyclage des déchets, action en faveur du développement durable, dispositions particulières prises pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances, etc... | 18.0 %      |
| 1.4-Fiche technique de l'ensemble du matériel prévu  | 12.0 %      |
| 2-Prix des prestations   | 40.0 %      |

### **Rappel Important :**

- **les lots 1 et 2 :**

*Le Mémoire Technique ne devra pas excéder 30 pages*

*CV, fiches techniques et autres certificats intégreront des annexes numérotées figurant dans le sommaire*

- **Le lot 3 :**

*Le Mémoire Technique ne devra pas excéder 20 pages*

*CV, fiches techniques et autres certificats intégreront des annexes numérotées figurant dans le sommaire*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la

commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse : <https://declarants.e-attestations.com>. Pour information, un e-mail d'invitation à se connecter lui sera communiqué depuis l'adresse [account@e-attestations.com](mailto:account@e-attestations.com). Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<http://www.sudest-marchespublics.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

#### **Tribunal Administratif de Marseille**

0031 Rue Jean-François Leca  
13002 MARSEILLE

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

#### **Tribunal Administratif de Marseille**

0031 Rue Jean-François Leca  
13002 MARSEILLE

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

**Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiables des Différends et Litiges**

Préfecture de la Région PACA

Place Félix-Baret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06